

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE LA CITE DE CARCASSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 19 JUIN 2024

OBJET : Actions 10 et 11 OGS – Place Saint Gimer et montée porte d’Aude – phase Travaux ACT – DET -AOR-OPC

L'an Deux Mille vingt-quatre, le mercredi 19 juin à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre des Congrès de Carcassonne, sous la Présidence de **Monsieur Gérard LARRAT**.

Etaients PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Gérard LARRAT, Isabelle CHESA, Magali BARDOU, Laurence GASC, Michel PROUST, Alain COSTE, Sylvie VILAS, Tamara RIVEL, Daniel DEDIES, Thierry LECINA, Amancio REQUENA

M. Hervé BARO et Mme Maria CONQUET donnent pouvoir à Mme Tamara RIVEL.

M. Benjamin ASSIE donne pouvoir à Mme Sylvie VILAS.

Mme Catherine BOSSIS donne pouvoir à M. Alain COSTE

EXCUSES : Mesdames et Messieurs : Régis BANQUET, Magali ARNAUD, Pascal VALLIERE (suppléé par Thierry LECINA), Benjamin ASSIE, Catherine BOSSIS, Hervé BARO, Didier ALDEBERT (suppléé par Daniel DEDIES), Maria CONQUET, Marie LAVANDIER (suppléée par Amancio REQUENA), Franck DOUCET

ABSENTS : Adeline RABATE, Laurent ALBERTI

Secrétariat de séance : Magali BARDOU

Vu la délibération n° 16-2023 validant les prévisionnels financiers pour la place Saint Gimer du 28/09/2023 pour un montant total HT de 1 531 794€,

Vu le dépôt du permis d’aménager n° PA110692300003 du 13/07/2023,

Vu la décision du maire n°23252 du 13/10/2023 permettant d’approuver les montants éligibles aux subventions et les demandes auprès des partenaires,

Considérant que le projet s’inscrit dans l’objectif stratégique 1.1 du contrat territorial d’Occitanie,

Considérant les dernières évaluations et avis sur les projets en phase PRO,

Considérant les retours d’attributions reçus par la ville de Carcassonne,

Le plan prévisionnel de financement est modifié comme suit :

Plan prévisionnel de financement action 10 et 11 : place Saint Gimer et montée porte d’Aude :

Montant HT	Ville	Agglomération	Département	Région	Etat
1 531 794	306 358,80	153 143,40	153 197,40	153 197,40	765 897
	20%	10%	10%	10%	50%
Modifié comme suit	918 541,00	0	76 589.7	0	460 000
	60%	(intervient sur les réseaux pour 300 000€)	5%		40%

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir approuver le plan de financement prévisionnel.

Le Conseil Syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur le Président,

Décide à l'unanimité :

- De ne pas approuver le nouveau plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus dans l'attente des négociations en cours avec la Région et d'un éventuel complément du Département en 2025.

Et ont les Membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Publication par affichage le :

Le Président

